

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt,
le vingt et un janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2020.

PRESENTS : MM. BERAUD Alain, RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, MOREL Gilles, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, SAUTEREAU Olivier et MOUNIER Céline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER Céline.

ABSENTS EXCUSES : MM ARRABAL Jean-Marc, RUSSIER Delphine, CHARON Martine, DALLERY Vivien, PRALIAUD Thibaud et FAURE Loïs.

POUVOIRS : M. BERAUD Alain par M. FAURE Loïs.

N° 02/20 - CAMPING MUNICIPAL TARIFS MOBIL-HOMES 2020/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des redevances dues par les utilisateurs de mobil-homes du Camping pour la prochaine saison.

Vu les tarifs établis du camping municipal pour la période 2020/2021,

Après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs pour le stationnement de mobil-homes au Camping à partir du 15 mars 2020 jusqu'au 14 mars 2021 (sauf pour le garage mort)

TAXES JOURNALIERES :

- Campeur adulte.....	1.55 €/jour
- Enfant de moins de 7 ans.....	0.92 €/jour
- Chien	0.61 €/jour
- Véhicule	0.92 €/jour
- Emplacement	1.94 €/jour
- Visiteur Adulte	1.22 €/jour
- Visiteur moins de 7 ans	0.92 €/jour
- Véhicule visiteur.....	0.92 €/jour
- Garage Mort du 15/03 au 31/05.....	2.24 €/jour
- Garage Mort du 01/06 au 30/09.....	3.77 €/jour
- Garage Mort du 01/10 au 15/10.....	2.24 €/jour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20200121-DELCM-02-20-DE

... / ...

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020
Publication : 28/01/2020

Le Maire Alain BERAUD

AUTRES TAXES :

- Pour période hivernale du 16/10 au 14/03 garage mort par mois..... 21.42 €/mois

FRAIS BRANCHEMENTS EAU – ELECTRICITE & EVACUATION :

- Frais branchements eau, électricité et évacuation (6A) 5.80 €/jour
- Frais branchements eau, électricité et évacuation (10A) 7.50 €/jour

LAVAGE DU LINGE

- Jeton machine à laver 5.41 €/utilisation

CARTE MAGNETIQUE PORTAIL ELECTRIQUE

- Caution pour Prêt carte magnétique 10 €

Pour la réservation d'un emplacement à plus de trois mois, un chèque caution de 50 € sera demandé. Celui-ci sera déductible à la première facture.

Les séjours hors nuité, d'une durée supérieure à 1 heure seront facturés suivant le tarif visiteur en vigueur (soit visiteur adulte : 1.22 €/jour ; visiteur moins de 7 ans : 0.92 €/jour pour la saison 2020/2021).

Les droits de place dus par les clients de passage sont payables d'avance.

Les recettes produites par :

- les droits de place seront inscrites au compte 7336 "Droits de Place" ;
- les autres encaissements (jetons machine à laver et caution carte portail) seront inscrites au compte 70388 "Autres redevances et recettes".

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A SAINT GERMAIN LAVAL, le 23/01/2020.

Le Maire,



Alain BERAUD.